

Dirk Hijsselinckx srl
Agent immobilier - Syndic
Beverstraat 12/1
9400 NINOVE

Ninove, le 29 novembre 2023

Tél : 054/50.38.50
GSM : 0478/43.15.98
I.P.I. : 207.243

Aux membres de l'association
des copropriétaires
de la Résidence « Artemis »
Avenue du Scheutbosch 34

1080 Bruxelles

Madame, Monsieur,

Objet : Résidence « ARTEMEIS », Avenue du Scheutbosch 34 à 1080 Bruxelles
Assemblée Générale - Rapport

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire de
l'ACP Résidence Artemis,
Avenue du Scheutbosch 34 à 1080 Bruxelles
tenue
Lundi, le 6 novembre 2023 à 18.00 hr.
Dans l'appartement de Mme Dreesen
Avenue du Scheutbosch 34
1080 Molenbeek-Saint-Jean

ORDRE DU JOUR

0. Annotation des présences;

Tous les propriétaires ont été valablement convoqués, et neuf propriétaires sur dix sont présents ou représentés, représentant ensemble de neuf mille cinquante-neuf quotités sur 10.000.
L'assemblée peut valablement délibérer sur l'agenda.

1. Désignation d'un Président de séance et de deux scrutateurs;

Mme Dreesen accepte la Présidence de la séance,
Mme Bashimubwabo Florence et Mme Van Autgaerden assument la fonction de scrutateur.

2. Gestion administrative

2.1 PV AG 26.10.2022

3. Gestion Financière

3.1 Décomptes clôturés au 31.12.2022

Total des dépenses : € 17.451,80
Provisions : € -15.500,00
Solde : € 1.951,80

Dépenses extraordinaires : € 1.826,03, dont

- Eclairage de secours : € 1.102,69
- Débouchage cuisine: € 474,32
- Badges : € 249,02

Dépenses ordinaires : € 15.625,77

3.2 Rapport du commissaire aux comptes

Madame Waldock a procédé à la vérification des comptes.
Elle donne rapport de sa vérification.

L'assemblée approuve à l'unanimité le décompte clôturé au 31.12.2022.

- 3.3 Décharge au syndic et vérificateur aux comptes
L'assemblée donne décharge au syndic et au vérificateur aux comptes pour la gestion jusqu'au 31.12.2022.
L'assemblée donne décharge, à l'unanimité des voix, au syndic et au vérificateur aux comptes à l'unanimité pour la gestion tenue jusqu'au 31.12.2022.
- 3.4 Budget des dépenses 2023 - 2024
Pour l'année 2024 le budget est mis à € 15.500,00 pour les dépenses ordinaires.
Dépenses extraordinaires :
- La mise en conformité du tableau d'électricité :
- Éclairage des paliers :
Il est décidé que le fonds de réserve prendra ces dépenses en charge.
L'assemblée approuve le budget à l'unanimité des voix.
- 3.5 Fonds de roulement
Le fonds de roulement (fixe) s'élève à € 4.000,00.
Compte à vue : € 10.442,57
- 3.6 Fonds de réserve
31.12.2021 : 30.070,29
- 4.361,58 Adoucisseur
+ 2.751,76 Postes internes
31.12.2022 : 28.460,47
Compte à terme : € 28.460,47
4. Gestion technique
- 4.1 Réseau Proximus - Fibre optique
- 4.2 Devis éclairage des paliers
Le devis de Dirk de Backer est présenté.
Placement : € 400,00
Matériel : € 437,20
Total : € 887,43.
L'assemblée donne son accord, à l'unanimité des voix.
- 4.3 Brusol - Panneaux solaires
À explorer.
- 4.4 Plantation : Remplacement des rosiers morts
Devis du jardinier
Mme Fernandez-Munoz va s'en occuper.
- 4.5 Main courante
Mandat, au conseil de gérance, est donné pour prendre la décision.
- 4.6 Infiltration dans les garages
Ce problème est à suivre.
5. Règlement ordre intérieur (R.O.I)
- 5.1 Infractions au R.O.I.
La sécurité, l'ordre et la propreté des communs
Il demandé de donner plus de respect pour le travail du nettoyeur.
6. Contrats en cours
- 6.1 Société de nettoyage : Arthur Rousseau
6.2 Assurance de l'immeuble : Axa Belgium
6.3 Caci Security : gestion de badges et la porte d'entrée
Videophonie : Domotique Heroes
6.4 Entretien Jardin : CPM Garden

- 6.5 Electricité : Engie-Electrabel
Contrat fixe jusqu'en Avril 2024.
- 6.6 Entretien ascenseur : Coopman
- 6.7 Entretien adoucisseur : Culligan
- 6.8 Entretien des égouts : DMO

7. Mandats

- 7.1 Mandat du syndic - Élection - Réélection
Il est décidé de prolonger le mandat du syndic jusqu'au 30.11.2024.
- 7.2 Mandat du Commissaire aux comptes
Madame Waldock accepte la fonction de Commissaire aux comptes.
- 7.3 Conseil de Gérance
Sont élu comme membre du Conseil de Gérance :
Mme Dreesen, Mme Waldock, Mr De Diego, Mme Fernandez-Munoz.

8. Divers

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance vers 20.30 hr.
Tous les propriétaires encore présent signent les notules de la réunion.

Pour l'ACP,
Dirk Hijsselinckx srl
Syndic